*10 novembre 2020*

Maison d'accueil spécialisée de Baisieux

# la MAS à domicile

Maison d'Accueil Spécialisée « F. Dewulf »

## une nouvelle modalité de réponse pour les personnes accompagnées et leurs familles

Afin d'adapter l'offre proposée aux personnes en situation de handicap à leurs différents projets de vie, l'association Les Papillons Blancs de Lille propose **un nouveau dispositif : la MAS à domicile.** La maison d'accueil spécialisée de Baisieux accueille aujourd'hui 110 personnes en accueil de jour, internat permanent, de semaine, modulable ou temporaire. La MAS à domicile a été imaginée pour **offrir un choix supplémentaire** aux personnes accompagnées et à leurs proches. Elle est mise en œuvre à titre expérimental **de décembre 2020 à décembre 2023** et concerne **entre 5 et 10 bénéficiaires.**

## un accompagnement intensif à la carte

Les personnes accompagnées dans le cadre de la MAS à domicile bénéficient d'un accompagnement défini selon leurs projets de vie, en lien avec leurs proches. La famille peut s'appuyer sur **un accompagnement allant jusqu'à 88 heures par semaine** tout au long de l'année, y compris l'été :

- **jusqu'à 6 jours par semaine**, de 8 heures à 18 heures, soit 10 heures par jour
- **2 jours sur ces 6, un accompagnement 24 heures sur 24** peut être proposé, au domicile ou au sein de l'un des établissements de l'association Les Papillons Blancs de Lille
- **du lundi au samedi** principalement

En fonction des souhaits de chacun, l'accompagnement peut être moindre. La MAS à domicile est toutefois imaginée comme **une offre d'accompagnement intensif,** proposée sur l'ensemble du territoire couvert par l'association ainsi que sur toutes les communes appartenant à la Métropole européenne de Lille (MEL).

L'accompagnement 24h/24 – c'est-à-dire les journées avec nuit – n'est pas impératif. Il peut être **modulé avec souplesse et géré sur l'année**. Une famille peut ainsi choisir un accompagnement plusieurs nuits consécutives pour des week-ends ou vacances, dans la limite de 104 nuits annuelles.

## un dispositif imaginé pour de jeunes adultes et leurs familles

Conçue pour répondre aux souhaits et besoins exprimés par les familles, la MAS à domicile s'adresse avant tout à de **jeunes adultes âgés de plus de 16 ans** (sans limite d'âge supérieure). Vivant avec un taux de handicap supérieur à 80%, ces personnes ont besoin d'un accompagnement humain permanent. Elles disposent ou disposeront prochainement d'une notification d'orientation *maison d'accueil spécialisée* délivrée par la MDPH.

**La MAS à domicile ne peut pas concerner les personnes :**

- qui présentent des troubles importants du comportement nécessitant, lors de crises, l'intervention de plusieurs professionnels et/ou un protocole d'urgence incluant des gestes infirmiers
- dont l'état de santé exige la présence continue de professionnels de soins
- dont le projet est celui d'un internat permanent

## un emploi du temps personnalisé qui articule temps individuels et collectifs

Concrètement, **l'intervenant accompagne la personne tout au long de sa journée,** dans ses rendez-vous de rééducation ou de soins, effectués en cabinets de ville, comme dans ses lieux d'activité (équipements sportifs et culturels locaux ou au sein des établissements de l'association). En fonction du projet établi pour chacun, **un emploi du temps personnalisé** est construit.

**Des temps collectifs** peuvent être prévus, au sein d'espaces de droit commun, avec d'autres personnes accompagnées dans le cadre de la MAS à domicile ou encore au sein d'établissements et services. Le professionnel a **un véhicule adapté** à sa disposition pour tous les déplacements.

## des professionnels dédiés pour une continuité d'accompagnement

Un **membre de l'équipe éducative de la MAS** intervient aux côtés de la personne accompagnée en journée (éducateur spécialisé, aide-soignant, aide médico-psychologique, etc.). Pour garantir la meilleure continuité d'accompagnement, **deux professionnels se relaient tout au long de la semaine auprès d'une même personne** (hors congés, formations, etc.).

Lorsqu'un accompagnement de nuit est mis en place, il est assuré par **un professionnel mandaté par Bulle d'air, un service de l'association Féron-Vrau.** Un partenariat avec cette dernière est construit par notre association depuis 2019 et le développement d'une plateforme d'accompagnement des aidants.

La nuit mais aussi à certains moments en journée, la personne accompagnée et le professionnel à ses côtés sont au domicile. La famille permet l'accès au logement (pièce de vie, chambre de la personne accompagnée, salle de bain, cuisine…) et confie si nécessaire les clés du logement pour aller et venir en fonction du programme de la journée.

## un contrat de séjour établi avec la MAS

**Les personnes accompagnées par la MAS à domicile rejoignent l'effectif de la MAS de Baisieux.**
Un contrat de séjour est établi et signé entre la personne ou son représentant légal et l'établissement.

## participation financière

La MAS à domicile est financée par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.
La participation de chaque personne ou de son représentant légal s'élève à :

- **20€ par journée incluant la nuit** (l'équivalent du forfait hospitalier dû par tout résident hébergé en MAS)
- **10€ par journée sans nuit**

Les actes de soin et de rééducation sont financés par la sécurité sociale du bénéficiaire inscrit dans le dispositif.